

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2022

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 avril est approuvé à l'unanimité.

### **1. Compte-rendu des Commissions**

- CCAS en urgence le 08 avril 2022, aide alimentaire à une famille Ferrièreoise et 2 familles Ukrainiennes suite à la fermeture de la banque alimentaire.

### **2. Mise en place des opérations électorales pour les élections législatives**

Mise en place du bureau de vote et des volontaires pour le dépouillement dans le cadre des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

### **3. Cession du tracteur**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que le Tracteur John Deere acheté en 2021 est inadapté à la commune en raison de sa taille et de sa puissance, actuellement il n'a roulé que 180 heures depuis juin 2021.

Une entreprise s'est rendue au Service Technique et nous a fait une offre de reprise à 62 400 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour faire reprendre le tracteur pour un montant de 62 400 €.

Vote : Pour : 18

Contre :

Abstention :

### **4. Achat d'un tracteur**

Le Conseil Municipal ayant accepté la cession du tracteur John Deere, l'achat d'un nouveau tracteur adapté à la Commune est nécessaire pour certains travaux tels que :

- Le désherbage mécanique dans les allées du cimetière,
- Le broyage d'herbes des accotements,
- Déneigement,
- Le retournement de terre de terrain à l'aide d'un rotavator etc....

Un devis a été effectué avec une entreprise qui nous propose un tracteur compact de marque KIOTI avec Godet multiservices, un broyeur d'accotement, un désherbeur mécanique et un rotavator pour un montant de 72 206,80 € TTC. Après récupération de la TVA, l'achat sera de 60 172,33 € HT.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention de 25% peut être demandée.



- Participation au 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Avenue Verte en proposant aux promeneurs, une halte culturelle et des animations – <https://fr.forgesleseaux-tourisme.com/poi/explore/destination-arts-et-culture/les-vies-denses->
- Participation aux journées du Patrimoine
- Contact pris avec le collègue Rollon et le lycée de Brémontier Merval.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la subvention suivante :

Les Vies Denses (Théâtre)	1 000 €
---------------------------	---------

Vote : Pour : 15	Contre : 2	Abstention : 1
------------------	------------	----------------

### **8. Décision Modificative**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une décision modificative est nécessaire pour plusieurs choses.

La première DM (Energie-électricité) concerne le GAZ, une surconsommation a été découverte au mois d'Avril dans le bâtiment école du bas/cantine qui a été causée par le dysfonctionnement des thermostats électroniques des radiateurs ainsi que le thermostat de la chaudière. Nous avons dû régler 2 factures de GAZ d'un montant total de 9 852,37 € ce qui nous oblige à augmenter le budget de cette ligne.

La deuxième et la troisième DM (Fournitures scolaires et Bourses et prix) concernent l'école, plus exactement, la classe de CM2, il y a eu une erreur d'effectif.

La quatrième DM (Frais d'insertion) correspond aux annonces légales dans les journaux pour la route Neuve/rue Felix Faure, ayant dû modifier l'annonce 2 fois, une augmentation de l'article est nécessaire pour procéder au règlement des factures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de procéder aux mouvements de crédits nécessaires.

Vote : Pour : 18	Contre :	Abstention :
------------------	----------	--------------

### **9. Convention Transports Scolaires**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de tarification des transports scolaires arrive à échéance en fin d'année scolaire. La Direction des Transports Publics Routiers souhaite la prolonger par avenant, pour une année scolaire supplémentaire.

La grille tarifaire de la Région reste inchangée ainsi que la participation de la Commune :

Quotient familial	TARIF REGIONAL (Pour abonnement scolaire routier et/ou ferroviaire)		PARTICIPATION ORGANISME FINANCEUR (en atténuation du tarif régional à la charge des familles) <i>A COMPLETER SI BESOIN</i>	
	Jusqu'à 500 €	Au-delà	Jusqu'à 500 €	Au-delà
Collège	60 €	120 €	60 €	120 €
Lycée/CFA/Maison familiale et rurale	60 €	120 €	/	/
Ecole maternelle	30 €*	60 €*	30 €	60 €
Ecole élémentaires	30 €*	60 €*	30 €	60 €
Interne nomad car	30 €	60 €	/	/
Interne nomad SNCF	60 €	120 €	/	/

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Mme Le Maire à signer l'avenant et tout document nécessaire au renouvellement de la convention.

Vote : Pour : 18

Contre :

Abstention :

### **10. Demande d'adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille au SDE76**

La commune d'Arques-la-Bataille a demandé son adhésion au SDE76 par sa délibération du 22 novembre 2021. Le SDE76 l'a acceptée par sa délibération du 24 février 2022. Conformément au CGCT, les communes membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois à partir de la notification par le SDE76 (le 6 avril 2022) pour accepter ou refuser cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille au SDE76.

Vote : Pour : 18

Contre :

Abstention :

### **11. Demande d'adhésion de la commune d'EU au SDE 76**

La commune d'EU a demandé son adhésion au SDE76 par sa délibération du 18 octobre 2021. Le SDE76 l'a acceptée par sa délibération du 24 février 2022. Conformément au CGCT, les communes membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois à partir de la notification par le SDE76 (le 6 avril 2022) pour accepter ou refuser cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la commune d'EU au SDE76.

Vote : Pour : 18

Contre :

Abstention :

### **12. Demande d'adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse au SDE76**

La commune de Gruchet-le-Valasse a demandé son adhésion au SDE76 par sa délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2021. Le SDE76 l'a acceptée par sa délibération du 24 février 2022. Conformément au CGCT, les communes membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois à partir de la notification par le SDE76 (le 6 avril 2022) pour accepter ou refuser cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse au SDE76.

Vote : Pour : 18

Contre :

Abstention :

### **13. Révision des plafonds du RIFSEEP – IFSE**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une révision des plafonds du RIFSEEP (IFSE) doit s'effectuer tous les 4 ans, la dernière datant de 2019. Les changements de postes récents et le recrutement du responsable des services techniques nous obligent à les revoir cette année.

Marie-France DEVILLERVAL demande au Conseil Municipal d'étudier ce point en commission avant de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de revoir les plafonds lors d'une commission.

Vote : Pour : 18

Contre :

Abstention :

### **14. Indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour le règlement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. (Exemple : mariage, baptême, élections et toutes autres tâches nécessitant des heures supplémentaires...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (*I.H.T.S.*) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale.

Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des I.H.T.S. sont les suivants :

- |                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| - Adjoint Administratif, | - Agent de Maîtrise, |
| - Rédacteur,             | - Adjoint Technique, |
| - Technicien,            | - ATSEM.             |

que le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public,

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 6411 et 6413 du budget.

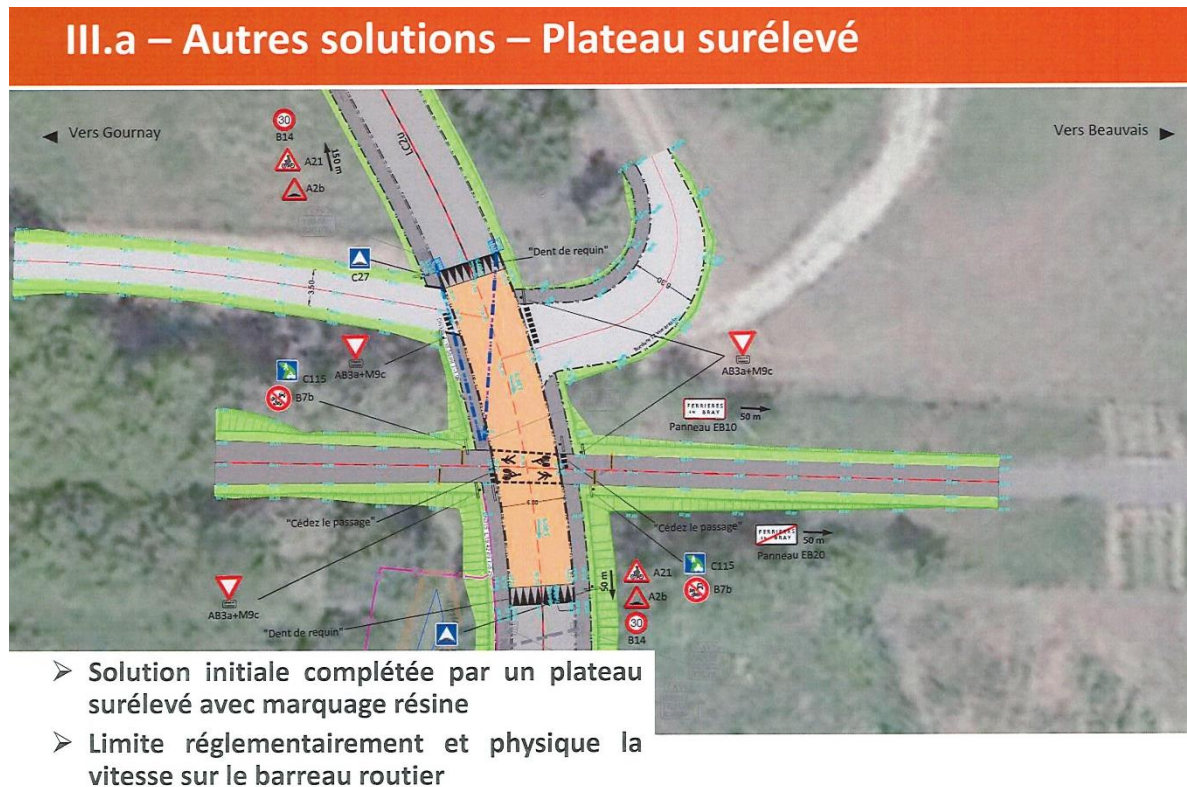
Vote : Pour : 18

Contre :

Abstention :

## 15. Aménagement de la Trans'Oise

Suite à la réunion du 22 avril 2022 en présence de SNCF Réseau, le Département de l'Oise et de la Seine-Maritime pour la présentation de l'aménagement de traversée de la Trans'Oise, 4 solutions nous sont proposées en complément de la solution initiale. (P.J – présentation de l'aménagement).



Marie-France DEVILLERVAL expose les 4 scénarios et précise que les 2 départements ont déjà choisi la solution du plateau surélevé n°A.

Pierre BOS et Jean-Noël CANU demandent à ce que les avantages et inconvénients des autres solutions soient expliqués. La Secrétaire Générale affiche sur l'écran les autres solutions. Yannick BUISSON demande qui, entre les 2 départements, prendra en charge l'entretien. Jean-Noël CANU et Marie-France DEVILLERVAL lui répondent que cela n'a pas encore été décidé, c'est en pourparler. Jean-Noël CANU indique que la solution B pose problème en termes de sécurité pour les vélos et piétons qui devraient traverser en 2 fois et le foncier n'était pas maîtrisé. La solution D, l'ouvrage sous-terrain était un souhait de l'Oise, la nappe phréatique rendait le projet complexe ainsi que la mise en place d'un éclairage publique et le squattage sous ce tunnel.

La Secrétaire Générale indique que la SNCF et les 2 départements rendent la traversée de la Trans'Oise par les vélos et piétons non prioritaires par rapport aux véhicules passant sur la route du Beauregard. Jean-Noël CANU précise que cette portion sera limitée à 30 km/h. Jean-Noël CANU précise que cela aurait pu aller plus vite, si le département de l'Oise avait été consulté par SNCF pour la traversée de la Trans'Oise.

Marie-France DEVILLERVAL précise que la reprise des travaux et l'ouverture du barreau du Beauregard ont été abordés avec SNCF Réseau. Que les travaux de ce dernier devraient se terminer le 31 décembre 2022, si le planning prévu est tenu et si les travaux se passent bien. Des gros



## **16. Informations diverses**

- La commune s'inscrit cette année à « Fleurissons la Seine-Maritime » dans l'espoir d'obtenir une fleur.
- Un premier contact a été établi avec un potentiel acheteur de la friche afin de discuter sur le fait de créer le passage du jardin public vers la rue Leroy Moulin. Attention vigilance sur l'étude des sols (pollution).
- Visite à la ferme bio située sur la route de Rouen, à Avesnes-en-Bray, installée depuis 2018, près de 100 vaches laitières, production, œufs bio. Légumes, fruits... en vente libre. L'introduction d'œufs bio aux menus de la cantine est prévue pour la rentrée de septembre 2022. Le Conseil Municipal est satisfait du cuisinier et de son implication ainsi que l'aide cuisine avec ces idées de décoration.
- Mail de Yannick BUISSON concernant la route de Songeons, le flux routier, le passage des poids-lourds. Marie-France DEVILLERVAL lui indique que la vitesse de cette route est passé à 30km/h. Le Département a décidé de faire passer les poids-lourds par la route de Songeons en sens descendant et la route de Gerberoy en sens montant car la route de St Quentin RD21A est très abimée et dangereuse. Les travaux de la RD21A doivent démarrer courant mai en 2 phases, en prenant compte du glissement de terrain de l'accotement d'un riverain, ils déplaceront légèrement la route avec déplacement du haricot car la route s'en va et n'est pas adaptée à ce flux aussi lourd. Jean-Noël CANU précise qu'il n'y a que le milieu de la route qui est adapté et qu'aujourd'hui elle n'est pas adaptée pour les poids-lourds, il faudra être patient pour l'avancée des travaux du barreau du beauregard afin de libérer cette route de Songeons. Une demande au Département pour le prêt d'un radar pédagogique a été évoquée lors de la dernière réunion, ce qui permettra de rappeler aux automobilistes la limitation à 30km/h. Marie-France DEVILLERVAL indique que le département doit refaire toutes les routes avant de céder à la Commune la route de Gerberoy et peut-être d'autres. La Commune n'a pas le droit d'interdire la libre circulation des véhicules. Yannick BUISSON précise qu'à l'heure d'aujourd'hui, la route de Songeons subit l'incompétence de SNCF réseau. Marie-France DEVILLERVAL précise que les habitants de la route de Gerberoy ont subi pendant des décennies le passage des convois exceptionnels. Nathalie CHABBERT demande si lorsque le barreau sera ouvert, pourrions-nous interdire le passage des poids-lourds sur la route de Songeons. Marie-France DEVILLERVAL lui répond que c'est une route Départementale, donc non, une interdiction ne pourra pas être possible. Aussi, les camions qui empreintes cette route sont pour de la desserte locale. Yannick BUISSON précise que la sécurisation du centre-bourg est importante mais la route de Songeons non. Marie-France DEVILLERVAL lui répond que c'est la sécurité des enfants et que si les gens regardaient les panneaux ce serait plus simple, la route de Songeons a été limitée à 30km/h nous ne pouvons pas faire plus. Marie-France DEVILLERVAL remercie tout le monde de l'investissement fait tout au long des années passées, que de beaux projets ont été menés.
- Le 16 mai à 18h, une réunion publique aura lieu avec tous les riverains de la route de Songeons dans la Salle des Valembours.

Séance levée à 20h55